

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY**S 10 / 1****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Date de la convocation :**1^{er} septembre 2023**Conseillers en exercice :**

15

Présents : 12**Votants :** 14**Pour :** 12**Contre :** 1**Abstention :** 1

L'an deux mille vingt-trois, le sept SEPTEMBRE le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents / excusés : Benoît CONTE.

Absents représentés : Yves BACH (a donné procuration à Michel CAMBOU), WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD).

Secrétaire de séance : Juliette LÉVEILLÉ.

Objet : Pôle de santé : Choix de l'entreprise pour le lot 1

Monsieur le Maire informe que la commune a procédé au lancement d'un appel d'offres pour l'aménagement d'une parcelle visant à accueillir un programme mixte (services et logements).

Ces travaux ont fait l'objet d'un Marché à procédure adaptée (MAPA) de 2 lots, qui a été publié le 19 juin 2023 dans la Dépêche du Midi. Deux entreprises ont répondu pour le lot1 et aucune entreprise pour le lot 2.

Suite à une première analyse des offres, le 27 juillet 2023 par le maître d'œuvre, il a été décidé, conformément à l'article 5-6 du règlement de consultation, d'adresser à ces deux entreprises un courrier d'invitation à négocier, avec une date limite de réponse au 25 août 2023.

Un rapport d'analyse des offres après négociation a été établi et présenté le 1^{er} septembre 2023 par le maître d'œuvre et après discussion des propositions ont été arrêtées, celles-ci ont été exposées en séance du conseil municipal et il est demandé au conseil municipal de les approuver, les amender ou les refuser par un vote.

Lot 1 – VRD – Maçonnerie – Serrurerie (TF+TO1+TO2)

Deux entreprises à des prix supérieurs à l'estimation MOE qui est de 300 000 € HT

- Entreprise TARDIEU-ANDRIEU 350 894.20 € HT
- Entreprise CAPRARO 322 951.60 € HT

Je vous propose de valider la décision de la Commission MAPA, et de retenir l'offre la mieux disante, à savoir l'offre de l'entreprise CAPRARO pour un montant de 322 951.60 € HT (offre de base : Tranche Ferme + Tranche Optionnelle 1 + Tranche Optionnelle 2).

Lot 2 – Aménagements paysagers – mobilier - clôtures

Par suite à l'absence de réponse à l'appel d'offres, le marché pour le lot n° 2 a été déclaré infructueux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Aurélie RIGAL et 1 contre : Francis ANDRIEU) :

- **Décide** d'appliquer les décisions ci-dessus exposées, à savoir :
 - Confier à l'entreprise **CAPRARO & Cie** – agence de Cahors, route de la Croix Magne – 46000 CAHORS le **lot 1** : VRD, Maçonnerie – Serrurerie pour un montant de 322 951,60 € HT,
 - **Déclarer infructueux** et lancer une nouvelle consultation par devis pour le **lot 2**
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes à la mise en œuvre de ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 11 septembre 2023

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE

Le secrétaire de séance,

Juliette LÉVEILLÉ

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 10 / 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

1^{er} septembre 2023

Conseillers en exercice :

15

Présents : 12

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le sept SEPTEMBRE le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, ~~BACH Yves~~, CAMBOU Michel, ~~CONTE Benoît~~, GOMEZ Hélène, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents / excusés : Benoît CONTE.

Absents représentés : Yves BACH (a donné procuration à Michel CAMBOU), WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD).

Secrétaire de séance : Juliette LÉVEILLÉ.

Objet : Pôle de santé : SDAIL, avenant n° 1 à la convention

La commune a fait appel aux services du Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) pour l'assister dans la création du pôle de santé. A ce titre, une convention d'intervention a été signée entre le SDAIL et la commune le 31 mars 2022, pour un montant prévisionnel de 5 834 € HT.

Considérant que le SDAIL doit procéder à la modification des annexes technique et financière pour changement du contenu de l'assistance et temps supplémentaires à l'intérieur d'une ou plusieurs missions, le montant prévisionnel s'élève à désormais à 6 682 € HT.

Il vous est demandé d'autoriser le maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'intervention.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'intervention

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 11 septembre 2023

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE



Le secrétaire de séance,

Juliette LÉVEILLÉ

AR Prefecture

046-214601734-20230907-2023_S10_2-DE
Reçu le 13/09/2023
Publié le 13/09/2023

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 10 / 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
1^{er} septembre 2023

Conseillers en exercice :
15

Présents : 12

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le sept SEPTEMBRE le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents / excusés : Benoît CONTE.

Absents représentés : Yves BACH (a donné procuration à Michel CAMBOU), WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD).

Secrétaire de séance : Juliette LÉVEILLÉ.

Objet : Rénovation EP pour l'entrée de l'école Pech Bariat (opération 41128)

Par délibération S7/1 du 28 juillet 2022, la commune a adhéré au principe du transfert de sa compétence Eclairage Public à la FDEL du lot.

Monsieur le Maire présente le projet Rénovation de l'éclairage public pour l'entrée de l'école cité en objet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL., réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- Souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2024.,
- S'engage à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par la FDEL , participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041582. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives.
- Autorise la FDEL à lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.
- Autorise la FDEL à collecter le Certificats d'économie d'Energie (CEE) générés par l'opération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 13 septembre 2023

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE



Le secrétaire de séance,

Juliette LÉVEILLÉ

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 10 / 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
1^{er} septembre 2023

Conseillers en exercice :
15

Présents : 12

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le sept SEPTEMBRE le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents / excusés : Benoît CONTE.

Absents représentés : Yves BACH (a donné procuration à Michel CAMBOU), WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD).

Secrétaire de séance : Juliette LÉVEILLÉ.

Objet : Rénovation Eclairage Public du Bourg (opération 41111EP)

Par délibération S7/1 du 28 juillet 2022, la commune a adhéré au principe du transfert de sa compétence Eclairage Public à la FDEL du lot.

Monsieur le Maire présente le projet Rénovation de l'éclairage public du Bourg

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL., réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- Souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2024.,
- S'engage à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par la FDEL , participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041582. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives.
- Autorise la FDEL à lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.
- Autorise la FDEL à collecter le Certificats d'économie d'Energie (CEE) générés par l'opération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 13 septembre 2023

Le Maire

Jean-Claude VIALETTE



Le secrétaire de séance,

Juliette LÉVEILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
1^{er} septembre 2023

Conseillers en exercice :
15

Présents : 12

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le sept **SEPTEMBRE** le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents / excusés : Benoît CONTE.

Absents représentés : Yves BACH (a donné procuration à Michel CAMBOU), WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD).

Secrétaire de séance : Juliette LÉVEILLÉ

Objet : Récapitulatif des délibérations du conseil municipal du 07 SEPTEMBRE 2023

1. Pôle de santé : Choix de l'entreprise pour le lot 1
2. Pôle de santé : SDAIL, avenant n°1 à la convention
3. FDEL : rénovation de l'EP pour l'entrée de l'école Opération 41128
4. FDEL : rénovation de l'EP pour le bourg Opération 41111

<p>Le Maire, Jean-Claude VIALETTE</p> 	<p>Le Secrétaire de séance, Juliette LÉVEILLÉ</p>
---	---